

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL GENERAL  
DU 14 décembre 2016 à 19h30 à Rosé**

**Présidence :** M. Philippe Cerf

**Conseil général :** 28 Conseillers généraux sont présents : Patricia Bossy, François Bouverat, Brigitte Bürgy, Philippe Cerf, André Claude Cotting, Pauline de Chambrier, Nicolas Favre, Philippe Galley, Peter Gamboni, Jean-Claude Genilloud, Myriam Guillet, Chantal Hayoz Clément, Christian Hofmann (arrivé à 19h50), Hélène Huguet, Nadia Jemmely, Benoît Macherel, Joël Martin, Gaëtan Mettraux, René Mettraux, Isabelle Python, Geneviève Renevey, Claude Sapin, Raphaël Sciboz, Raphaël Terradillos, André von der Weid, Géraldine von der Weid, Jean-Marie Vonlanthen, Daniela Witschard.

**Excusés :** Katia Pellegrinelli, Conseillère générale  
Jean-Damien Meyer, Conseiller général

**Absents :** ---

**Total présents: 28**

**Conseil communal :** Michel Moret, Syndic, Eliane Dévaud-Sciboz, Vice-Syndique, Marius Achermann, Maurice Clément, Laurent Dessibourg, Charles Page et Daniel Schafer, Conseillers communaux

M. Philippe Cerf, Président, ouvre la séance en saluant les membres du Conseil communal, du Conseil général, le public et les représentants de la presse. Il souhaite la bienvenue à M. Raphaël Terradillos, qui a accepté son élection suite au départ de M. Jérémy Zahno. A la demande de M. Cerf, M. Terradillos se présente à l'assemblée.

M. le Président salue également Mme Maillard, notre administratrice communale, qui officie en qualité de secrétaire du Conseil général.

M. Cerf relève que cette séance a été valablement convoquée par un courrier individuel ainsi que par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg du 25 novembre 2016.

Tous les documents liés au tractanda de cette séance ont été adressés aux Conseillers généraux, si ce n'est le procès-verbal de la dernière séance du Conseil général qui était à disposition sur le site de la commune ainsi qu'à l'administration.

M. Cerf rappelle que les débats sont enregistrés comme le permet l'art. 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes. Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les intervenants sont priés de s'exprimer à haute voix ou d'utiliser les micros mis à leur disposition et de décliner systématiquement leur identité.

M. Cerf cède ensuite la parole à Mme Maillard qui procède à l'appel nominal.

Le résultat est le suivant :

membres présents : 27

membres excusés : 2

membres absents : 1 (M. Hofmann est absent lors de l'appel, mais présent dès 19h50)

majorité absolue : 15

M. le Président constate que le quorum au sens de l'art. 44 LCo est atteint et que l'assemblée, valablement convoquée dans les délais légaux, est apte à délibérer et à prendre des décisions.

M. Cerf demande si l'ordre du jour tel que proposé suscite des remarques.

M. Genilloud estime que les dossiers reçus n'étaient pas complets, tout d'abord pour Coriolis où l'ancienne version des statuts a été envoyée le jour précédent la séance. Pour l'objet relatif à la halle de gym, des plans auraient été souhaités. D'autre part, M. Genilloud a constaté que le tractanda figurant sur le site de la commune n'était pas le même que celui qui a été adressé aux Conseillers généraux. Il y manque la nomination d'un membre à la Commission de naturalisation. Sur le site internet, il y manque également la présentation de la planification financière. M. Genilloud souhaite qu'à l'avenir, des dossiers complets soient envoyés afin de permettre une bonne préparation.

Il est pris note de ces remarques. Mme Maillard contrôlera le site internet.

Aucune autre remarque n'était formulée, le tractanda est accepté et l'assemblée peut délibérer.

## **Tractanda :**

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2016** (celui-ci ne sera pas lu, il est à disposition sur le site Internet de la commune ou au bureau communal)
  2. **Approbation du règlement du Conseil général**
  3. **Présentation du plan financier 2017-2021**  
Commentaire de la commission financière
  4. **Adhésion Coriolis Infrastructures**  
Rapport de la commission financière  
Vote
  5. **Budget 2017**
    - a. **Présentation générale du budget fonctionnement et investissement 2017**  
Rapport de la commission financière
    - b. **Crédit d'investissement pour l'assainissement de la halle de sport existante**  
Rapport de la commission financière  
Vote
    - c. **Crédit d'investissement concernant le pont de la Sonnaz**  
Rapport de la commission financière  
Vote
    - d. **Rapport final de la commission financière sur le budget 2017**  
Vote
  6. **Nomination d'un membre à la commission des naturalisations**
  7. **Divers**
- 

Les tables sont réparties par scrutateurs :

Tables de la première colonne : Mme Daniela Witschard qui remplace M. Meyer, scrutateur excusé

Tables de la deuxième colonne + table des scrutateurs : M. Gaëtan Mettraux

Tables de la troisième colonne + table du Bureau Conseil général, donc Mme Hayoz et M. Cerf : M. Raphaël Sciboz

Avant de poursuivre, M. Cerf rappelle les attributions principales du Conseil communal et du Conseil général en lien avec les objets du tractanda de ce soir : Selon l'art. 60 de la Loi sur les communes, le Conseil communal dirige et administre la commune, il prépare les objets à traiter par le Conseil général et exécute leurs décisions.

Selon l'article 5 du règlement du Conseil général, le Conseil général :

- décide du budget et approuve les comptes;
- vote les dépenses qui ne peuvent être couvertes en un seul exercice, les crédits supplémentaires qui s'y rapportent ainsi que la couverture de ces dépenses;
- vote les dépenses non prévues au budget, à l'exception de celles dont le montant résulte de la loi;
- prend acte du plan financier et de ses mises à jour.

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2016**

M. Cerf, Président, rappelle que le procès-verbal est à disposition sur le site Internet de la commune ainsi qu'au bureau communal dès sa rédaction mais au plus tard dans les vingt jours qui suivent la séance, selon l'article 22 de la Loi sur les communes.

M. Genilloud a constaté que son nom figurait sous les personnes présentes et absentes. Il demande que la mention de son absence soit effacée et remplacée comme présent avec la remarque de son arrivée au moment de la discussion du report des séances du Conseil général à 19h30.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2016 est soumis au Conseil général et approuvé à l'unanimité des 27 personnes présentes, avec remerciements à Mme Maillard.

## **2. Approbation du règlement du Conseil général**

M. Cerf rappelle que, suite à la séance du Conseil général du 20 septembre 2016, le bureau du Conseil général s'est à nouveau réuni afin de revoir le projet du règlement avec des représentants des groupes politiques, soit Mmes Python et Witschard qui sont remerciées tout particulièrement. La version modifiée a été discutée dans les groupes et le règlement tel que soumis au Conseil général ce soir n'a suscité aucune remarque. Selon M. Cerf, ce règlement très explicite peut faire office de référence dans les autres communes du canton puisque nous avons eu la chance de pouvoir compter sur les compétences juridiques de certains de nos Conseillers généraux.

M. le Président suggère qu'à l'avenir, les demandes de modifications ou les interventions soient transmises suffisamment à l'avance au bureau du Conseil général par l'intermédiaire de Mme Maillard.

Sauf avis contraire, M. le Président propose de voter le règlement du Conseil général globalement.

M. Genilloud remercie de bien vouloir remplacer à l'article 4 « les surplus » par « le surplus ». Il intervient également au sujet des commissions qui sont mentionnées deux fois. Il y a incohérence pour certaines commissions où, dans le 2<sup>ème</sup> texte, on répète le nombre de membres, mais pas pour toutes. De l'avis de M. Genilloud, il serait judicieux d'éviter ces répétitions. Des exemples se retrouvent à l'article 27, al. 1 et à l'article 14, ainsi qu'à l'art. 26 al. 1.

Mme Python propose de laisser ses articles comme tels, même répétitifs; étant donné qu'il s'agit d'articles provenant de la législation cantonale.

Au vu de cette explication, M. Genilloud renonce à ses demandes de modification, si ce n'est la correction orthographique pour le surplus.

M. le Président propose de voter le règlement du Conseil général globalement, ce qui est accepté.

Au vote, le règlement du Conseil général est approuvé à l'unanimité.

### **3. Présentation du plan financier 2017-2021**

M. le Président transmet la parole à M. Marius Achermann, Conseiller communal responsable des finances.

M. Achermann explique que, selon l'article 86 lettre d de la Loi sur les communes, la commune établit un plan financier sur cinq ans. Le plan est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année. La commission financière y apporte ses commentaires.

Le point de départ est le budget 2017 dont le résultat avant amortissements et intérêts est de CHF 787'000.— avec une dette de CHF 15'952'000.-- au 31 décembre 2016. Nous travaillons avec une base des investissements votés et planifiés.

M. Christian Hofmann rejoint la séance à 19h50. La majorité absolue reste à 15.

Dans le plan financier 2017-2022, il a été estimé une augmentation des charges de fonctionnement de 2% compensée par une augmentation des revenus hors nouveaux contribuables, 200 habitants de plus qu'actuellement à fin 2022, dont 40% de contribuables avec une moyenne de CHF 4'200.— d'impôt. D'autre part, il est relevé que les investissements et les recettes pour l'épuration des eaux ont été pris en considération dans le cadre de ce plan.

M. Achermann commente les tableaux suivants :



## 2. Plan financier 2017 - 2022

### Planification des investissements

	TOTALS (en milliers de francs)			ENSEIGNEMENT CULTURE LOISIRS	AUTRES
	Total	Crédits déjà votés	Nouveaux invest.		
2017	3'308	2'273	1'035	1'243	2'065
2018	3'427	827	2'600	-38	3'465
2019	1'503	0	1'503	0	1'503
2020	2'294	922	1'372	0	2'294
2021	3'924	172	3'753	96	3'828
2022	-126	0	-126	0	-126
<b>Σ 2017 - 2022</b>	<b>14'331</b>	<b>4'194</b>	<b>10'137</b>	<b>1'301</b>	<b>13'029</b>
2023 - 2026	5'973	0	5'973	4'000	1'973
<b>Σ 2017 - 2026</b>	<b>20'304</b>	<b>4'194</b>	<b>16'110</b>	<b>5'301</b>	<b>15'002</b>

#### Investissements principaux:

Acquisitions de terrains  
2017-2023: 3'500'000 CHF

Revitalisation Ruz  
2020-2022: 913'764 CHF

Assainissement collecteurs:  
2022: 685'000 CHF  
2023: 675'000 CHF

VALTRALOC:  
2019: 620'000 CHF  
2020: 677'000 CHF

Rénovation bâtiments communaux:  
2018-2021: 1'000'000 CHF

Eventuelle 2<sup>ème</sup> halle de sport:  
2024-2025: 4'000'000 CHF

Bac de rétention Courtaney:  
2020-: 1'000'000 CHF

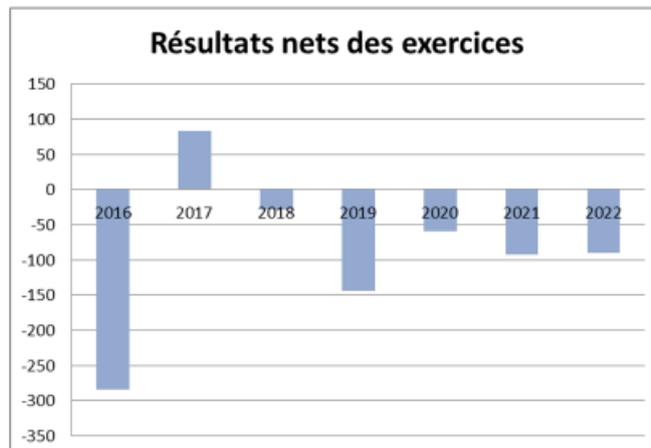
Les montants mentionnés tiennent compte des éventuelles subventions.

7



## 2. Plan financier 2017 - 2022

### Evolution prévisible résultat et endettement - 1

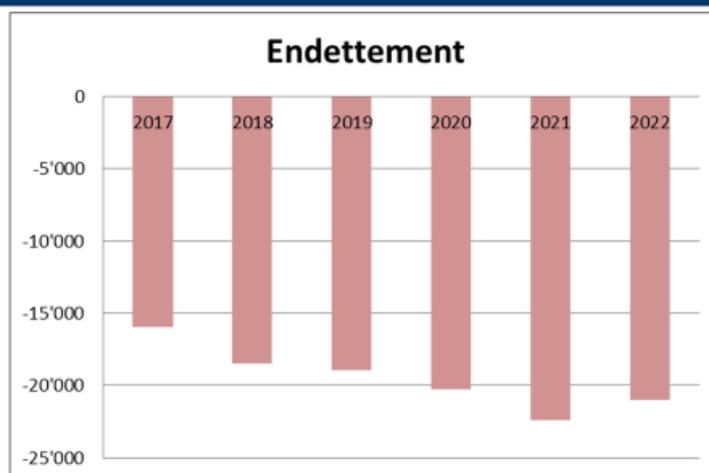


8

## 2. Plan financier 2017 - 2022



### Evolution prévisible résultat et endettement - 2

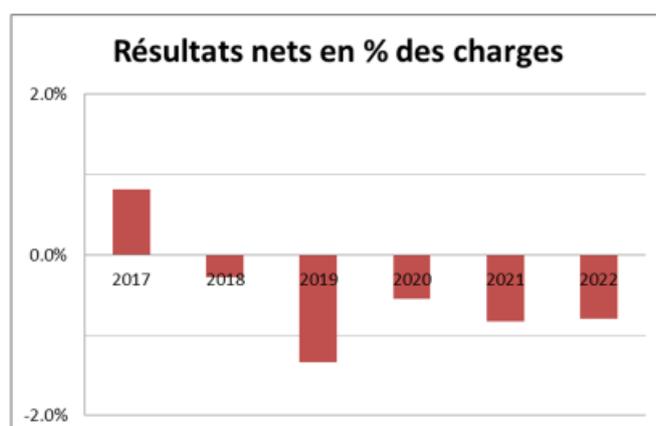


9

## 2. Plan financier 2017 - 2022



### Evolution prévisible résultat et endettement - 3



10

M. Cerf rappelle que la planification financière ne suscite pas de décision du Conseil général, qu'il s'agit simplement d'une information du Conseil communal.

M. Sapin s'interroge sur le nombre de 200 habitants supplémentaires annoncé par M. Achermann. Lors de la séance de présentation du projet Migros à Neyruz, ce sont 400 à 450 habitants dont il était question.

Mme Dévaud informe que les 200 habitants annoncés sont comptés par rapport aux zones à bâtir légalisées aujourd'hui. Pour le projet de la Migros, la zone à bâtir actuelle est commerciale. Pour y accueillir des habitants, il devrait y avoir une procédure de légalisation

en zone à bâtir. Le Conseil communal a été prudent, il n'a pas tenu compte des zones en cours de procédure pour évaluer l'augmentation de la population.

### **Commentaire de la commission financière**

La parole est ensuite transmise à M. Galley, président de la commission financière.

« Conformément à la législation, nous vous adressons notre commentaire uniquement sur le plan qui nous a été présenté.

Lors du préavis que nous avons émis lors de la version du plan financier 2017/2021, nous avons demandé qu'il soit revu et affiné. Suite au changement de législature, une procédure pour l'établissement d'un plan financier avec de nouveaux paramètres est en cours d'élaboration et sera mis sur pied pour le prochain plan financier.

Ces dernières années, la commune a procédé à d'importants investissements qui se sont traduits par une augmentation significative de la dette. Cette tendance va se poursuivre selon le plan financier et la dette pourrait passer de 13,9 millions de francs fin 2016 à 21,6 millions de francs en 2022.

Ces investissements supplémentaires grèveraient le budget de fonctionnement de la commune de plus de 500'000 francs en 2022 en charges d'intérêts et d'amortissements.

Vous avez constaté sur les graphiques qu'un équilibre financier devient de plus en plus difficile à maintenir. De plus, il n'a pas été tenu compte dans ce plan financier de la nouvelle loi sur l'imposition des entreprises qui pourrait entrer en vigueur en 2019 et dont les pertes fiscales sont estimées à plus de 300'000 francs par année.

Pour respecter la limite de déficit de 5 % fixée par la loi, le Conseil communal et le législatif devront se montrer très rigoureux dans la gestion des comptes de fonctionnement et définir des priorités claires dans le choix des investissements futurs.

Nous constatons également que le plan financier ne tient pas compte des conséquences liées au plan d'aménagement local dont la date de l'acceptation est encore incertaine.

Ce plan financier part du principe également que l'augmentation des charges de fonctionnement de 2% (hors amortissements et intérêts) sera couvert par une augmentation correspondante des revenus (hors impôts des nouveaux contribuables). Ce point méritera un suivi et une attention particulière pour atteindre cet objectif ambitieux. A titre d'exemple, si les revenus devaient stagner et les charges augmenter selon le rythme planifié, la côte d'alerte des 5% serait dépassée en 2019 déjà.

Pour conclure et sous réserve des éléments ci-dessus, nous vous informons que nous avons approuvé le plan financier présenté par le Conseil communal.

Avry, le 14 décembre 2016

Au nom de la commission financière

Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Pauline de Chambrier, Chantal Hayoz,  
André von der Weid, Philippe Cerf »

#### 4. Adhésion Coriolis Infrastructures

M. Cerf rappelle que le message du Conseil communal pour le Conseil général précisait que le Conseil communal ne soutenait pas dans les conditions actuelles l'adhésion d'Avry à l'association Coriolis Infrastructures.

Dans ses conclusions, le Conseil communal a proposé, en cas de refus du Conseil général de l'adhésion de notre commune à Coriolis Infrastructures au 1<sup>er</sup> janvier 2017, de soutenir financièrement ces deux institutions, tant que l'Agglomération ne les financera pas du tout, par un versement volontaire à bien plaie de CHF 10'000 par année. Deux votes pourraient donc être nécessaires.

Avant cela, la parole est transmise à M. Moret, Syndic.

M. Moret rappelle dans les grandes lignes la position du Conseil communal telle qu'elle était mentionnée dans le message adressée aux Conseillers généraux : le Conseil communal ne soutient pas dans les conditions actuelles l'adhésion à Coriolis Infrastructures au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il ne ferme toutefois pas définitivement la porte à une telle adhésion dans le futur, en particulier si l'ensemble des communes de l'Agglomération devait y adhérer dans les prochaines années. En cas de refus d'adhésion, il soumettra au vote sa proposition d'un versement à bien plaie de CHF 10'000.— par année.

M. Bouverat prend parole et s'exprime en ses termes :

« Des enseignes comme Nuithonie, Equilibre, La Spirale, Frison, Le Théâtre des Osses, l'Ancienne gare, le Belluard, les Concerts de l'Avent... ont une remontée au-delà du territoire cantonal.

Fribourg est devenue une capitale culturelle nationale. Et il faut espérer qu'elle le reste.

Un peu d'histoire.

Cette renommée s'est construite peu à peu grâce au soutien des communes périphériques qui se sont regroupées sous l'appellation « Coriolis Promotion ». En 2008, 9 communes en faisaient partie, dont Avry. Celle-ci a été dissoute en 2010 au profit de l'Agglo qui gère, entre autres, le dossier culturel. Mais il faut être conscient que cette dernière ne peut couvrir les besoins financiers (peut-être qu'elle le fera un jour ?) que réclament la création de spectacles d'obédience internationale (avec échange de troupes) et la gestion des deux lieux-phares que sont Nuithonie et Equilibre. A cela, s'ajoute le fait qu'on ne pourra plus autant compter sur le principal soutien : le casino. Coriolis Infrastructures, anciennement Coriolis finance, fait depuis 2006 un travail considérable en apportant l'aide nécessaire au soutien d'une telle entreprise. Chacun de nous a pu s'en rendre compte lors de l'invitation du 5 septembre dernier. Cinq communes ont déjà beaucoup investi dans cette fondation (je pense en particulier à notre voisine Corminboeuf dont la capacité financière est comparable à celle d'Avry). Avry, qui par ailleurs et c'est à souligner, n'aurait pas à payer de taxe d'entrée. Que l'ensemble de l'Agglo finance tout ce qui est lié à la culture, c'est un souhait mais actuellement ce n'est pas possible ne serait-ce que parce que Guin a déjà financé Podium.

Il y a peu de temps, Matran a fait le pas. Est-ce un signe pour notre commune ?

Avry a trois bonnes raisons de participer à Coriolis Infrastructures.

La première est qu'elle appartient à ce deuxième cercle de la culture, le premier étant constitué des sociétés locales à but sociétal et culturel qui ont déjà un soutien de la commune et dont on ne peut imaginer la disparition.

La deuxième est la suivante : Avry s'est beaucoup développée ces 20 dernières années. Il y a des citoyens, donc des contribuables, qui participent peu ou pas du tout à la vie associative de notre commune. Certains sont plutôt orientés vers les activités artistiques de l'Agglo et méritent aussi d'être pris en compte. Sachons par ailleurs que le nombre d'Apriliens qui se déplacent à Nuithonie ou à Equilibre n'est pas négligeable.

La troisième est en rapport avec les finances de notre commune. Que représentent les quelque 60'000 francs dans un budget de fonctionnement de plus de 10'000'000 ? Ce même budget d'ailleurs qui prévoit des amputations dans les domaines des loisirs et de la culture (-5'000 pour l'Agglo, -12'000 pour la BRA, - 10'000 pour le centre de loisirs).

Consolidons ce qui a été fait et anticipons les besoins futurs. Osons être à la hauteur de la place qui est celle de notre commune dans un ensemble qui se nomme Grand-Fribourg ou Agglo. Avry doit être un acteur de l'Agglo à part entière. »

M. Genilloud souhaite revenir sur l'assemblée communale de Matran où 68 personnes ont voté oui, 2 contre et 2 abstentions. Par le passé, différentes initiatives dont la préfecture ont tenté de faire adhérer un maximum de communes au développement des activités et infrastructures culturelles du Grand-Fribourg. Ces initiatives ont en partie échoué en raison du financement jusqu'au jour où cinq communes ont décidé de prendre le problème en mains et d'investir elles-mêmes dans ce projet important pour la ville de Fribourg et la région. M. Genilloud souhaite que la commune d'Avry fasse preuve de solidarité vis-à-vis de la culture et des communes qui ont eu le courage de s'investir.

Mme Python résume que le Conseil communal était au départ plus favorable à une adhésion qu'à ce jour. Elle ne comprend pas la proposition du Conseil communal d'un versement volontaire et à bien plaie de CHF 10'000.— par an. Elle se demande si la commune a d'autres discussions en cours.

M. Moret fait remarquer qu'il s'agit d'un montant important, CHF 10'000.— représenterait un signe de solidarité, certes modeste, un compromis. Aucun plan B n'est prévu en cas de refus d'adhésion.

Mme Renevey demande pour quelles raisons nous devrions encore payer un montant si l'adhésion était refusée.

M. Moret explique que le Conseil communal est arrivé à la conclusion d'un problème majeur. Les deux importants théâtres de Nuithonie et l'Equilibre ne sont pas soutenus par l'Agglomération qui se décharge du financement et de la promotion de ces deux institutions sur Coriolis Infrastructures alors que nous investissons à l'Agglomération pratiquement le même montant, CHF 50'000.--, pour la promotion culturelle. Ce n'est pas normal pour le Conseil communal que ces deux théâtres, d'une telle envergure, ne soient pas financés par le canton ou l'Agglomération. CHF 10'000.— resteraient un geste positif envers le Grand-Fribourg et ces institutions.

Mme Renevey estime qu'il s'agit d'une demi-mesure.

M. Genilloud fait remarquer qu'il a déjà entendu de tels propos il y a 20 ans. La répartition n'est effectivement pas parfaite, avec différents intervenants et entités, le canton qui se limite au soutien de la création, les communes au niveau local par un soutien aux animations, l'association Coriolis Promotion qui a comme rôle de subventionner les activités et les animations. La répartition des rôles n'est pas très claire. Avec notre adhésion à Coriolis Infrastructures, on va participer au fonctionnement des frais d'infrastructures.

M. Moret relève qu'effectivement, on pourrait croire que Coriolis Infrastructures s'intéresse prioritairement aux infrastructures. Or, sur les 3 millions de budget annuel de Coriolis Infrastructures, plus du 2/3 servent à la programmation des aspects scéniques de Nuithonie et Equilibre. Le reste sert aux frais généraux, aux salaires, aux frais du fonds de rénovation et d'autres frais d'infrastructures d'institutions telles que le théâtre des Osses.

M. Genilloud ne partage pas cet interprétation. Ces montants évoqués servent au fonds des infrastructures.

M. Bouverat relève qu'il n'y a pas que Nuithonie et Equilibre, dans les nouveaux statuts, au point 2, article 2, il est mentionné que d'autres infrastructures culturelles puissent bénéficier du soutien de Coriolis Infrastructures. M. Bouverat encourage ses collègues à accepter l'adhésion de notre commune à Coriolis Infrastructures.

M. Raphaël Sciboz, en son nom et celui de Mme Guillet, souhaite apporter une autre lumière sur le sujet et sur un autre angle. Il donne lecture du texte suivant :

« Ma collègue Myriam Guillet, Conseillère générale et moi-même estimons, au vu de la situation financière de notre commune, que le montant de CHF 60'000.— qui devrait être alloué chaque année, et en cas d'acceptation jusqu'en 2023, est beaucoup trop élevé. Il correspondrait à un montant d'environ 420'000.— francs.

D'ailleurs, nous osons rappeler que nous avons été élus par la population afin de veiller à ce que les deniers publics soient utilisés avec parcimonie. Par contre, nous ne nous opposerons pas à verser le montant de 10'000.— francs à bien plaisir.

Et ce, d'autant plus, que seule une minorité de la population pourrait tirer avantage de cette adhésion : en effet, une telle infrastructure ne concerne pas directement la majorité des citoyens moyens.

Si cet objet devait être refusé ce soir comme nous vous le demandons, nous ré-interviendrons au point 5 lors de la présentation générale du budget de fonctionnement et investissement 2017 afin de vous proposer que ce montant soit affecté au réaménagement et au remplacement de certains jeux à l'école qui sont en triste état, voire même dangereux. D'ailleurs, certaines balançoires ont dû être supprimées pour cause de sécurité. Nous avons constaté qu'au budget 2017, aucun montant n'est prévu pour remplacer lesdites balançoires. En cas de refus de l'adhésion à Coriolis Infrastructures, nous développerons plus tard notre proposition.

En discutant du projet de remplacement de certains engins sur la place de jeux, il nous est revenu à l'esprit que la Société de Jeunesse avait fait don d'un montant de 10'000.— francs avec le bénéfice des Girons des sociétés de jeunesse qui ont eu lieu en 2011. Ce bénéfice devait être consacré à l'installation de jeux en faveur de la jeunesse. Est-ce que ce montant a déjà été dépensé dans ce but ?

Nous espérons que vous ferez bon accueil à notre intervention et que vous serez sensibles à nos arguments.

Au nom du groupe Avry en mouvement, nous proposons de rejeter notre adhésion à Coriolis Infrastructures. Les Conseillers généraux : Myriam Guillet et Raphaël Sciboz »

M. Genilloud relève que les représentants de son groupe sont aussi élus pour représenter les citoyens de la commune. L'adhésion éventuelle à Coriolis Infrastructures n'empêche pas que nos représentants au sein de l'Agglomération défendent le fait qu'un plus grand nombre d'acteurs participent au financement des différentes infrastructures.

M. Raphaël Sciboz rappelle que certains doivent payer leurs impôts avec difficultés. C'est de la responsabilité de nos députés de défendre les répartitions des frais sur les communes afin d'éviter l'augmentation des charges liées.

Mme Renevey est choquée de voir qu'on mélange les balançoires de la cour d'école et la culture.

Mme Guillet estime que si la commune rencontre des difficultés financières, il faut se concentrer sur les besoins de la commune avant tout.

### **Rapport de la commission financière**

M. le Président transmet la parole à Mme de Chambrier pour le rapport de la commission financière.

« La commission financière soutient les arguments évoqués par le Conseil communal.

En effet, il n'est pas judicieux de participer à des frais supplémentaires pour la culture via un autre mode de financement que par l'agglomération qui regroupe l'ensemble des communes.

Etant donné la configuration actuelle du financement de Coriolis et vu la situation financière de la commune dont l'équilibre financier est de plus en plus difficile à tenir, nous sommes d'avis que cette charge ne représente pas une priorité par rapport à d'autres projets d'investissements et autres charges de fonctionnement.

Nous vous recommandons de refuser cette demande de participation. Cependant, nous sommes favorables à une participation annuelle à bien plaisir de 10'000 francs par année.

Avry, le 14 décembre 2016

La commission financière

Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Pauline de Chambrier, Chantal Hayoz,  
André von der Weid, Philippe Cerf »

### **Vote**

La parole n'étant plus demandée, l'adhésion de notre communal à Coriolis Infrastructures est soumise au vote est refusée par :

21 non

7 oui

0 abstentions

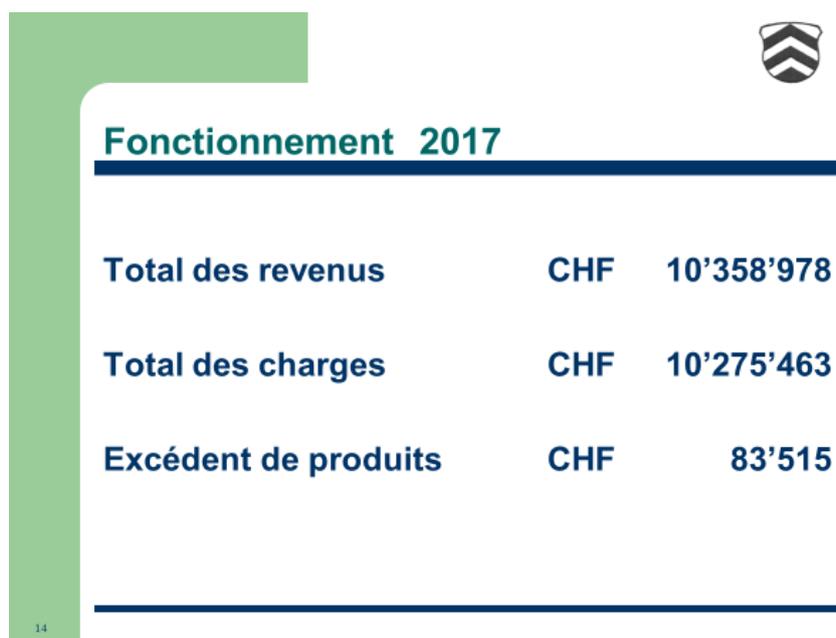
Au vu de la décision de refus d'adhésion de notre commune à Coriolis Infrastructures, selon la proposition du Conseil communal, un soutien financier volontaire et à bien plaisir de CHF 10'000.— par an est soumis au Conseil général.

Au vote, un soutien financier volontaire et à bien plaisir de CHF 10'000.— par an est accepté par 18 oui, 4 non et 6 abstentions.

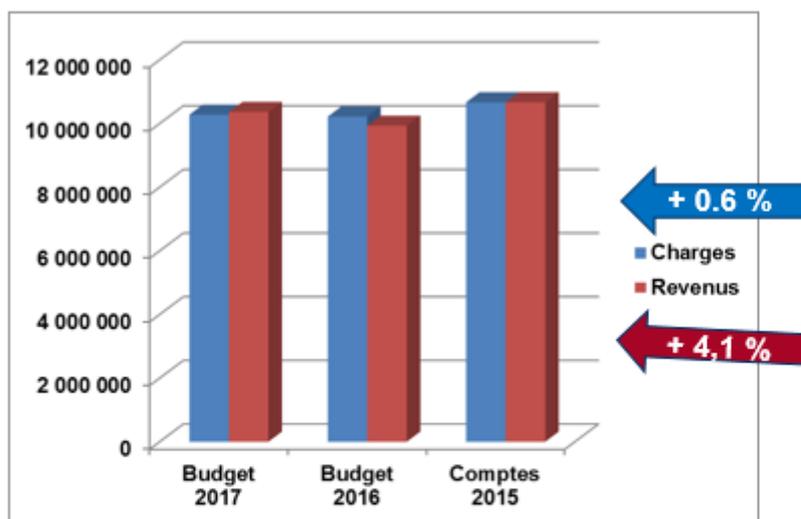
## 5. Budget 2017

### a. Présentation générale du budget fonctionnement et investissement 2017

La parole est transmise à M. Achermann qui rappelle que le budget de fonctionnement 2017 boucle avec un excédent de produits selon le détail suivant :



Il présente l'évolution des charges et des revenus :

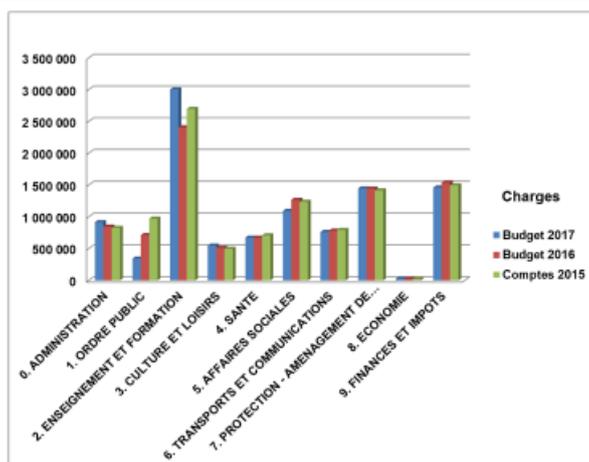


Total	Budget 2017	Budget 2016	Comptes 2015
Charges	10 275 463	10 215 336	10 665 262
Revenus	10 358 978	9 930 845	10 665 092
Résultat	+83 515	-284 491	-170

Les tableaux suivants sont commentés :



## Répartition des charges



16

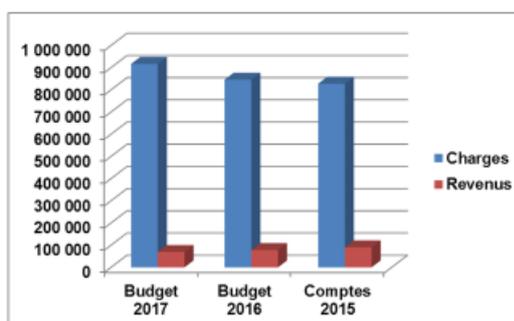


## 0. ADMINISTRATION

0. ADMINISTRATION	Budget 2017	Budget 2016	Comptes 2015
Charges	916 606	845 796	827 672
Revenus	69 500	78 000	90 066

**Augmentation**  
(env. 70'000.-)

Informatique  
Budget global pour primes



17

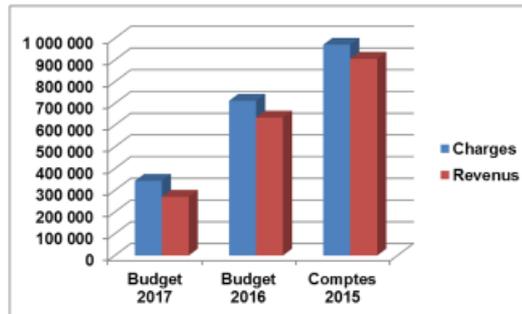


# 1. ORDRE PUBLIC

1. ORDRE PUBLIC	Budget 2017	Budget 2016	Comptes 2015
Charges	344 048	712 708	971 187
Revenus	270 150	635 149	906 329

## Forte diminution (apparente)

Création ARCOS (fusion service des curatelles et du service social)



18

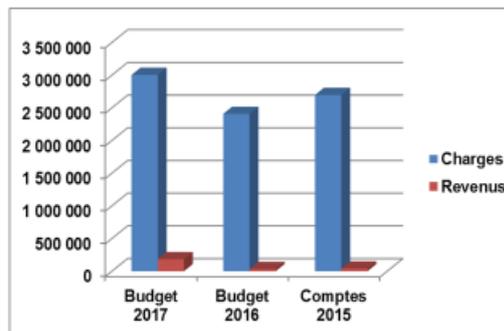


# 2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION	Budget 2017	Budget 2016	Comptes 2015
Charges	3 003 783	2 408 093	2 697 711
Revenus	183 400	32 300	42 174

## Augmentation

- Ecole enfantine: stabilité
- Ecole primaire : diminution
- CO: augmentation
- Accueil extrascolaire: nouvellement sous cette rubrique
- Administration scolaire (imputation interne intérêts et amortissements)



19

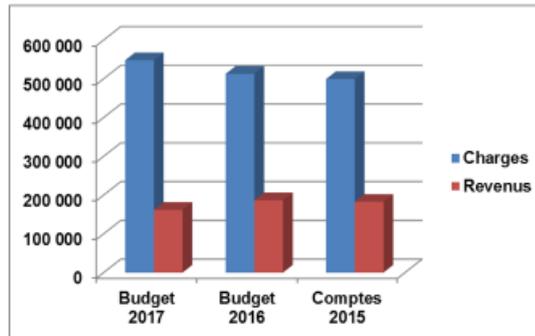


### 3. CULTURE ET LOISIRS

3. CULTURE ET LOISIRS	Budget 2017	Budget 2016	Comptes 2015
Charges	547 845	512 592	499 152
Revenus	161 722	186 605	182 512

#### Augmentation

- Participation Coriolis infrastructures (60'000.-)
- Conservatoire (+7'000.-)
- Dons soc. sport. (comme 2015)
- Centre loisirs (-10'000.-)
- BRA (-11'000.-)



20

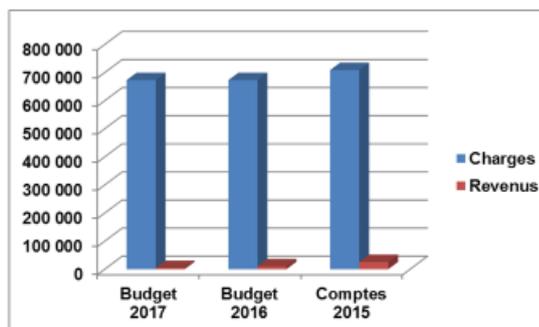


### 4. SANTE

4. SANTE	Budget 2017	Budget 2016	Comptes 2015
Charges	672 905	672 836	708 746
Revenus	4 000	10 200	25 585

#### Stabilité

- Hôpitaux: -3'385.-
- Homes médicalisés: +10'334.-
- Soins à domicile: +3221.-
- Service médical écoles: -10'000.-



21



## 5. AFFAIRES SOCIALES

5. AFFAIRES SOCIALES	Budget 2017	Budget 2016	Comptes 2015
Charges	1 093 040	1 267 683	1 236 834
Revenus	41 200	177 720	179 744

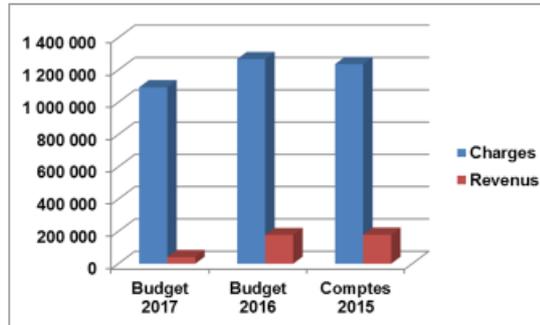
### Diminution (en partie apparente)

Petite enfance: +20'000.-

Accueil extrascolaire  
transféré sous chap. 2 ->  
chute revenus

Inst. handicapés: +11'000.-

Aide sociale: -5'500.-



22



## 6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	Budget 2017	Budget 2016	Comptes 2015
Charges	762 246	782 902	792 983
Revenus	210 400	213 785	226 317

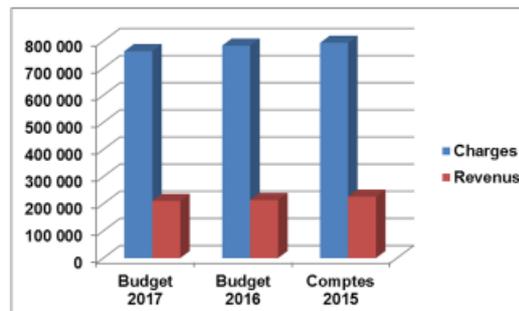
### Légère diminution

Routes comm.: -15'000.-

Cité de l'énergie: -15'000.-

Fonds infrastr. ferroviaires:  
+ 12'000.-

Transports publics Agglo:  
-15'000.-



23

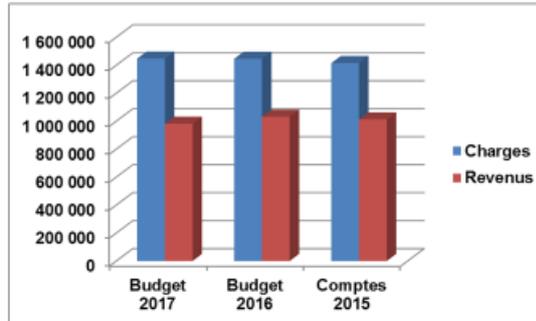


## 7. PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

7. PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	Budget 2017	Budget 2016	Comptes 2015
Charges	1 447 336	1 445 849	1 415 248
Revenus	981 152	1 031 540	1 011 754

### Stabilité

approv. eau: -10'000.-  
 protection eaux: -5'000.-  
 ordures: - 12'000.-  
 cimetière: + 7'000.-  
 am. territoire: +25'000.-



24

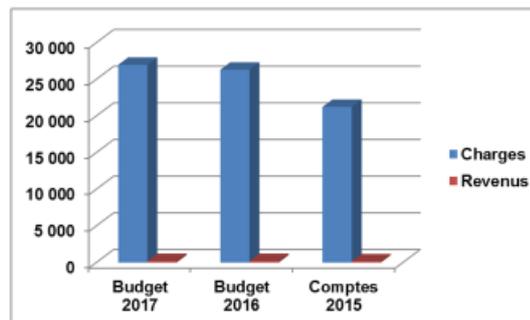


## 8. ECONOMIE

8. ECONOMIE	Budget 2017	Budget 2016	Comptes 2015
Charges	26 976	26 308	21 230
Revenus	200	200	163

### Légère augmentation (de 668.-)

Essentiellement des  
 charges liées  
 (sauf promotion éco.  
 locale)



25



## 9. FINANCES ET IMPOTS

9. FINANCES ET IMPOTS	Budget 2017	Budget 2016	Comptes 2015
Charges	1 460 679	1 540 570	1 494 498
Revenus	8 437 254	7 565 346	8 000 449

### Augmentation des revenus

- Pers. physiques: +169'800.-
- Pers. Morales: + 157'900.-
- Impôts gains immob. +50'000.-
- Impôts mutations: -30'000.-
- Contr. immob. +40'000.-

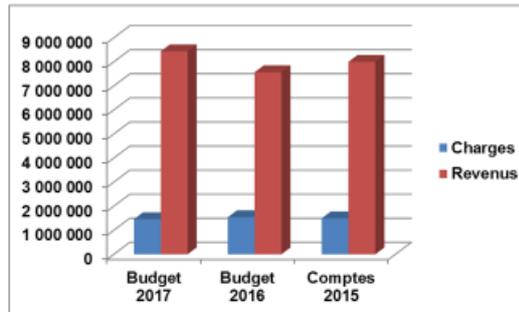
### Péréquation intercomm.

- 449'118.- à charge commune

### Diminution des charges

(décalage dans réalisations)

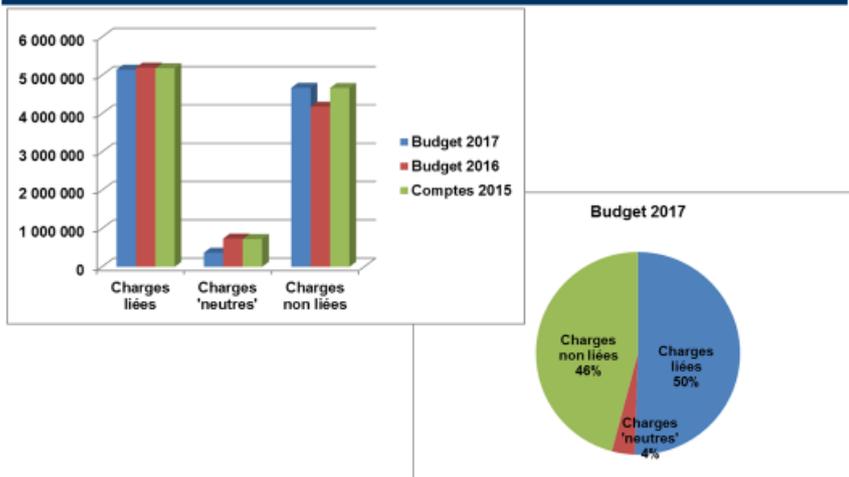
- Intérêts dettes - 6'000.-
- Amort. oblig. -97'050.-



26



## Charges liées et non liées



27

Le résultat du budget des investissements 2017 présente un excédent de dépenses. Le détail est le suivant :



## Investissements 2017

Dépenses	CHF 3'979'746.60
Recettes	<u>./. CHF 876'891.80</u>
<b>Excédent de dépenses</b>	<b>CHF 3'102'854.80</b>

28



## A. Crédits votés

		Credit voté	Montant 2017
140.506.00	Part. achat véhicule, mat., équipement SP (V)	159'195	130'812
330.501.02	Aménagement Chemin Grand Clos Nord (V)	102'000	reporté en 2021
340.503.04	Aménagements sportifs intérieurs et extérieurs (halle de sport) (V)	2'660'000	
620.502.01	Aménagement carrefour Z.I. partie OUEST (Valtraloc secteur garages) (V)	439'000	reporté en 2018
620.502.02	Aménagement trottoir Z.I. vers Corjolens (V)	270'000	reporté en 2018
620.502.08	Aménagement des Zones 30 kmh (V)	250'000	20'000
620.503.05	Réfection du Pont de la Sonnaz (V)	82'000	
620.502.18	Aménagement places évitement, la Praly (V)	90'000	30'000
700.501.10	Pose conduite d'eau Otierdo (V)	135'000	reporté en 2021
710.501.04	Bac de rétention des eaux claires zone industrielle (V)	625'000	800'000
710.501.11	Assainissement collecteurs Aménag. Carrefour Z.I. partie OUEST (Valtraloc secteur garages) (V)	437'400	reporté en 2018
942.503.05	Nouvelle centre de chauffe bât. Adm. et scol. (V)	964'980	reporté
<b>Total</b>			<b>980'812</b>

29

Les crédits votés non mentionnés dans cette liste seront en principe bouclés avec les comptes 2016.



## B. Crédits à voter le 14 décembre 2016

	Crédit à voter	Montant 2017
340.503.01 Assainissement halle de sport (V)	1'400'000	1'133'295
620.503.05 Réfection du pont de la Sonnaz (V)	170'000	158'865
<b>Total</b>		<b>1'292'160</b>

30



## C. Crédits à voter ultérieurement en 2017

	Crédit à voter	Montant 2017
330.501.04 Sentier pédestre rte de Seedorf	110'000	110'000
942.503.10 Achat parcelle 448 partiel et réaménagement	925'000	925'000
<b>Total</b>		<b>1'035'000</b>

31



## D. Recettes d'investissements

	Montant total	Montant 2017
290.661.00 Subventions nouveau bâtiment scolaire	660'000	205'117
<b>Total</b>		<b>205'117</b>

32



## Investissements 2017 – Récapitulation

	Dépenses	Recettes
A. Crédits déjà votés par l'assemblée	980'812	
B. Crédits à voter lors de la séance du Conseil général	1'292'160	
C. Crédits à voter ultérieurement en 2017	1'035'000	
D. Recettes d'investissements		205'117
E. Investissements totaux CSP La Bagne	671'774	671'774
<b>Totaux</b>	<b>3'979'746</b>	<b>876891</b>
<b>Excédent de dépenses</b>		<b>3'102'855</b>

33

M. Moret rappelle que la balance pour la péréquation est de CHF 450'000.— pour Avry et qu'elle est 10 x moins élevée à Matran, avec CHF 45'000.—.

M. Joël Martin demande si le montant figurant sous le compte 140.430.02 relatif aux taxes d'exemption concerne uniquement notre commune. Il demande également pourquoi le budget préparé par l'état-major n'est pas présenté à la commission du feu.

M. Daniel Schafer confirme que ces taxes concernent uniquement notre commune. Il explique également que le budget demandé est examiné, les coupures sont effectuées si besoin et le

budget ainsi corrigé est envoyé aux communes d'Avry, Matran et Neyruz pour inscription dans les budgets communaux.

M. Martin relève que l'état-major n'est pas au courant du budget qui est accepté par les communes.

M. Genilloud prend la casquette de chef de gare et informe que le libellé du compte 64 et 640 chemins de fer fédéraux est faux. Il demande que le compte 640.351.00 soit libellé « fonds fédéral d'infrastructures ferroviaires. Il est pris note de la demande.

Mme Renevey a constaté au compte 351.301.00 « salaires animateur de jeunesse » une diminution de moitié et les vacances « commission animation jeunesse » (compte 351.300.00) augmenter de CHF 7'500.--. Elle souhaite connaître l'idée qui s'y cache. D'autre part, elle relève que le libellé du compte 351.301.00 n'est pas correct, il s'agit de salaires de l'animateur socio-culturel.

M. Dessibourg informe que le Conseil communal a décidé de réduire le budget et les heures d'ouverture du Centre de loisirs, suite à la baisse de fréquentation du Centre. Ces mesures ne convenant pas à son animateur actuel, le Conseil communal a prévu une nouvelle organisation du Centre de loisirs pour la rentrée scolaire 2017. La structure FRI-TIME de l'Etat qui propose des modèles d'animation pour les jeunes nous viendra en aide pour mettre en place une nouvelle organisation, en collaboration aussi avec des parents et les sociétés locales. CHF 8'000.— ont été prévus pour la mise en place du nouveau service et le salaire pour la moitié de l'année.

Il ne s'agit plus d'une activité pour un éducateur socio-culturel. Il s'agira d'un centre d'activités animé par différents intervenants.

Mme Renevey estime dommage de prendre une telle décision malgré tout le travail important que M. Humbert a réalisé durant toutes ses années. Elle relève le témoignage marquant que M. Jean-Nicolas Dafflon a fait de son stage au centre de loisirs.

M. Raphaël Sciboz prend le 2<sup>ème</sup> volet de son intervention.

« Comme nous vous l'avons annoncé précédemment et au vu du refus de l'adhésion à Coriolis Infrastructures par une majorité des Conseillers généraux d'Avry, nous vous proposons que le montant de 50'000.- francs soit affecté au réaménagement et au remplacement de certains jeux à l'école.

En effet, la place de jeux de l'école qui a bientôt 20 ans d'âge, mérite d'être réaménagée et complétée. Certaines balançoires ont dû être enlevées pour des raisons de sécurité et n'ont pas été remplacées. A notre avis, il serait opportun d'organiser une visite des lieux afin d'examiner l'état de ladite place.

Ce projet toucherait une plus grande partie de notre population, notamment les enfants, les parents et les grands-parents, car la place de jeux est un véritable lieu de rencontres intergénérationnelles.

Nous espérons que vous ferez bon accueil à notre proposition et que vous serez sensibles à nos arguments.

Si cette proposition ne devrait pas trouver grâce à vos yeux, nous pouvons déjà vous dire que nous reviendrons à charge avec cette proposition lors de la discussion du budget 2018.

Les Conseillers généraux : Myriam Guillet et Raphaël Sciboz »

M. Sciboz rajoute qu'en amont de l'école, au lieu où des moutons paissent, une place de jeux pourrait être étudiée.

Le Conseil général prend note de cette proposition qui est transmise Conseil communal qui l'étudiera.

Il est expliqué à Mme Python que c'est le Conseil communal qui propose et le Conseil général qui décide sur cette base.

M. Schafer informe qu'il attend un devis pour améliorer et remplacer les jeux. Les frais passeront dans le fonctionnement.

Mme Guillet souhaite que les CHF 10'000.— offerts par la Société de jeunesse soit utilisés pour la place de jeux.

M. Nicolas Favre demande quel montant est au budget de fonctionnement pour la réparation desdits jeux. M. Schafer explique que le montant sera pris sur le budget d'entretien des bâtiments. Il s'agit d'environ CHF 4'500.--. Quant à la proposition du Conseil général d'utiliser le montant de CHF 50'000.— pour une place de jeux, c'est un autre sujet qui pourra être traité lors d'une prochaine séance du Conseil général, par exemple en février. La demande d'investissement sera analysée par le Conseil communal.

### **Rapport de la commission financière**

M. le Président transmet la parole M. Macherel pour le rapport de la commission financière.

« La procédure prévoit que les objets votés lors de cette assemblée font partie intégrante des budgets de fonctionnement et d'investissement qui sont soumis à votre approbation.

Le budget de fonctionnement 2017 fait ressortir un bénéfice de 83'515 francs.

La commission financière a analysé des différentes postes et discuté des évolutions de certaines charges avec le Conseil communal. Les explications et réponses à nos questions ont été données.

Au niveau des recettes fiscales, le système d'évaluation se base sur la statistique fiscale cantonale de 2014. Cela signifie que le montant budgété pour 2017 se base sur une augmentation de près 3% par année des impôts sur les personnes physiques et quasiment de la même progression pour les personnes morales. A noter que cette évolution est une moyenne cantonale.

Par rapport au budget 2016, les recettes fiscales augmentent donc de 348'000 francs et aident grandement à couvrir l'augmentation constante des charges de notre commune.

Au vu de la stagnation de la population du village pour l'année prochaine, nous sommes d'avis que l'atteinte de ces chiffres reste possible mais néanmoins relativement optimiste et suppose une augmentation des revenus imposables des contribuables actuels.

Il est donc important de gérer de manière judicieuse les charges d'exploitation et d'effectuer les investissements selon une priorisation bien établie afin de pouvoir réagir à une éventuelle stagnation des recettes fiscales.

Après acceptations ou refus des demandes d'investissements énoncées dans l'ordre du jour, la Commission financière vous recommandera au point 5.d. d'approuver le budget de fonctionnement et d'investissement 2017.

Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Pauline de Chambrier, Chantal Hayoz, André von der Weid, Philippe Cerf »

**b. Crédit d'investissement pour l'assainissement de la halle de sport existante**

La parole est transmise à M. Daniel Schafer, Conseiller communal.

M. Schafer explique que le nouveau projet présenté tient compte de l'appréciation de la situation pour répondre aux besoins des sociétés, par exemple pour les gradins, une buvette etc. Cette variante ne doit pas empêcher la liberté d'actions futures, par exemple au niveau d'un agrandissement.

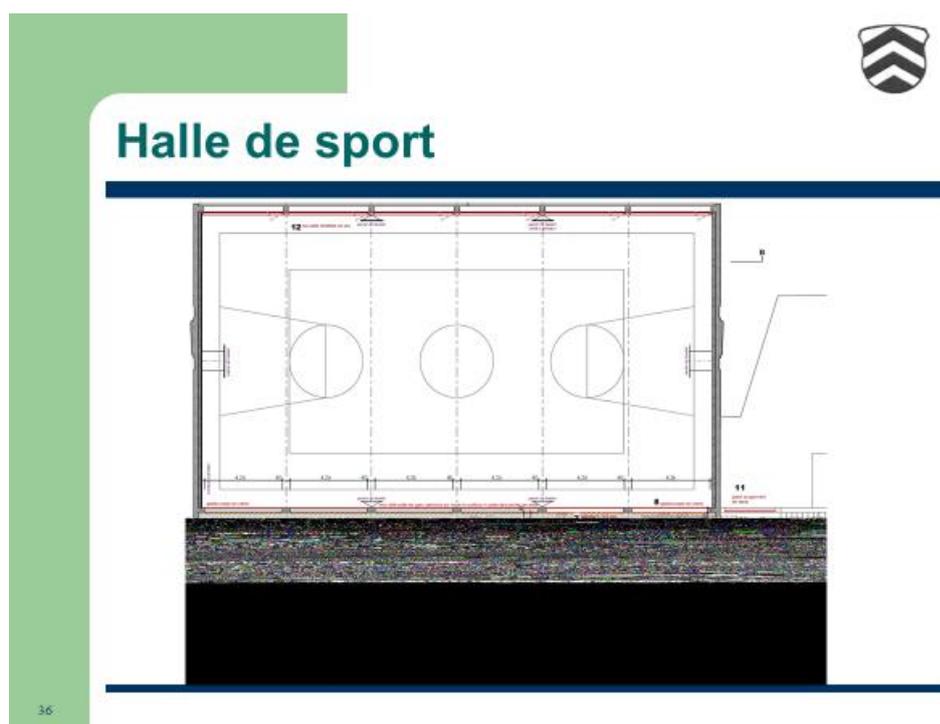
Dans quel projet peut-on investir dans les 10-15 ans à venir, sans pour autant se bloquer dans un projet autre :

- Le carrelage
- Les sanitaires
- L'assainissement du 1<sup>er</sup> étage
- L'aménagement de gradins mobiles

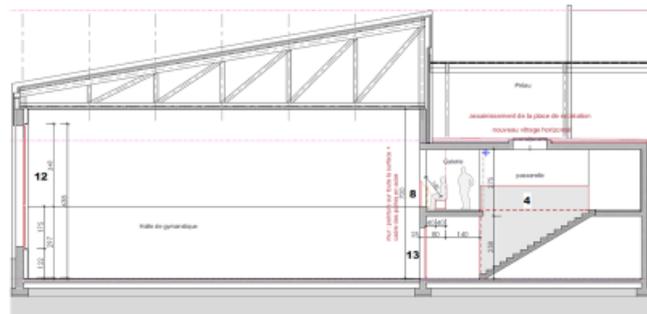
Ces propositions n'entravent pas l'agrandissement futur et la liberté d'actions en permettant la maîtrise du budget.

Le but est de prendre une décision qui permette de régler les demandes de gradins, les sanitaires et le carrelage, en respectant l'état des finances, la mission et les besoins. Les travaux envisagés seront réalisés pour durer et n'empêcheront pas la liberté d'actions futures.

Les travaux prévus sont détaillés au moyen des plans suivants :







39

Une adaptation du crédit voté en 2013 est proposée. Le crédit utilisé sera ajouté au coût du projet actuel, soit un total de CHF 1'390'190.55, arrondi à CHF 1'400'000.-.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter l'assainissement de la halle de sport actuelle et d'approuver une adaptation du crédit à CHF 1'400'000.- financé par l'emprunt bancaire. En cas d'acceptation, il sera demandé au Service des communes de modifier le montant de l'autorisation d'emprunt no 118 accordée.

M. Genilloud relève que dans l'assainissement il aurait apprécié voir un poste pour l'isolation thermique. M. Schafer confirme que cela aurait coûté 1 million de plus. Dans le projet à 1,4 millions, il a été tenu compte avant tout de la liberté d'actions futures.

Se référant au label cité de l'énergie que nous avons reçu, M. Genilloud pensait que les collectivités publiques devaient montrer l'exemple au niveau d'économie d'énergie.

M. Schafer reconnaît que c'est le cas et informe que les travaux qui seront faits à neuf correspondront à ces critères.

M. Bouverat fait remarquer que le message mentionne l'installation de gradins alors qu'en fait, il s'agit de bancs. M. Schafer confirme, il s'agit d'une rangée de bancs escamotables.

M. Nicolas Favre intervient en ces termes : « Le projet tel que présenté offre l'avantage de convenir aux sociétés qui ont demandé les adaptations. Cependant, je pense que ce projet est insatisfaisant car il n'améliore pas la consommation excessive de mazout de la halle. A l'heure où la nécessité de diminuer la consommation d'énergie d'origine fossile est partout prise en compte, cet aspect ne devrait pas être laissé de côté.

Le chauffage de la halle de gym, selon les données du fournisseur de l'équipement de chauffage et les mesures faites par le passé, consomme environ 15'000 litres de mazout par année sur les 50'000 de l'ensemble des immeubles communaux sans la nouvelle école.

Cette consommation pourrait être diminuée en tous cas de moitié si ce n'est plus par la rénovation de la façade vitrée et du toit.

Je propose une 2<sup>ème</sup> variante du projet. Celui-ci comprendrait en plus, la rénovation de la façade vitrée et du toit. L'ensemble des coûts correspondrait au 1<sup>er</sup> crédit déjà voté c'est-à-dire 2,6 millions de francs.

Cette solution serait également valable à long terme puisque si la nécessité d'augmenter les capacités des halles de gym se présentait, on pourrait en construire une 2<sup>ème</sup> sans avoir à retoucher la halle actuelle ce qui ne serait pas le cas avec le projet présenté.

C'est pourquoi je demande que le Conseil général s'exprime sur cette 2<sup>ème</sup> variante du projet. Celui-ci comprendrait, en plus des travaux prévus dans le projet présenté, la rénovation de la façade vitrée et du toit.»

M. le Président prend note de cette proposition. Comme le prévoit le règlement, le Conseil général va voter la proposition du Conseil communal et si celle-ci est refusée, la proposition du M. Favre sera soumise au vote.

A Mme Python, il est résumé que la proposition de M. Favre correspond au projet présenté par le Conseil communal plus la réfection de la façade vitrée et de la toiture pour un montant total de 2,6 millions qui avait été voté initialement.

M. Genilloud souhaite avoir une explication sur les frais de fonctionnement et d'exploitation annuels.

M. Daniel Schafer explique que les frais de fonctionnement comprennent les frais de main d'œuvre, de conciergerie... et les frais d'exploitation comprennent les frais de mazout, d'électricité et d'entretien. Ils ont été mentionnés selon les montants actuels par prudence puisque nous ne savons pas quelle économie précisément nous allons faire.

M. Joël Martin relève que la partie rénovée sera uniquement sur le premier étage et non pas le tout. Il poursuit son intervention en ces termes :

« Pour commencer, sachez que je suis pour une rénovation des vestiaires de la halle de gym car ceux-là sont déplorables et bientôt insalubres, mais le montant demandé ce soir est surfait.

Comme expliqué, les travaux de préparation et de démolition sont 2 fois trop élevés, ce ne sont que des vestiaires.

Les installations sanitaires plus l'agencement de cuisine sont pour moi aussi 2 fois trop chers, sachant qu'une grande cuisine équipée avec marbre, hotte, frigo, congélateur, vitro-cérame, lave-vaisselle etc. arrive à un montant de 30'000 francs, rendue posée. Preuve à l'appui, je l'ai fait chez moi. Pour les sanitaires, 100'000 francs doivent suffire vu que pour une maison avec 2 salles d'eau, cuisine, buanderie, chauffage au sol, le coût est de 40'000 francs rendus posés, ce qui fait un total de 140'000 francs et non 300'000 francs.

Même problème sur le point de l'électricité, j'ai refait tout à neuf chez moi avec un nouveau tableau pour 28'000 francs. C'est une maison complète et non pas que des vestiaires. J'estime que le montant de 50'000 francs est surfait.

Pour l'aménagement intérieur et le changement des portes, un montant de 85'000 francs est demandé et là encore je me pose des questions : une porte de 4 m sur 4 en bois coûte environ 7'000 francs rendue posée, vos portes sont en or massif. Voilà encore 40'000 francs de trop. Pour le point « revêtement de sol et peinture », là aussi c'est trop élevé. Si je compte 400 m<sup>2</sup> de surface à 40 francs pour le carrelage et 30 francs pour la colle et la pose au mètre carré cela fait un total de 28'000 francs et si on rajoute la peinture on doit arriver à 50'000 francs donc 21'000 francs trop cher.

En faisant le calcul final, 310'000 francs peuvent être économisés au minimum.

Je me pose la question sur l'honnêteté de l'architecte vu ses montants demandés. Ces chiffres pour moi sont surfaites et je pense que l'on profite sur les communes pour majorer les prix.

Maintenant, je vous demande de prendre 5 minutes pour réfléchir sur la somme demandée ce soir. En comparaison, nous avons construit une école de A à Z, avec des travaux durant 2 ans pour 11 millions et là pour 1'123'000 francs, on refait juste des vestiaires avec un petit « boiton » comme cuisine, sur environ 8 semaines de travaux. Ma réflexion est que l'école était vraiment bon marché en comparaison des vestiaires s'ils sont à leur juste valeur.

2<sup>ème</sup> exemple, on peut construire 3 ponts de la Sonnaz avec 1'123'000 francs et je suis sûr qu'il y a autant de travail.

Sachant que les comptes de notre commune ne sont pas tout roses et qu'un franc est un franc et non deux, comme certains le pensent, je ne peux pas soutenir ce projet. Il faut le retravailler. »

M. Schafer informe que tous les montants ont été mis en soumission auprès d'entreprises. Ce sont des prix « entreprises » sur lesquels nous nous basons. Ces travaux doivent être effectués durant l'été et les prix et d'éventuels rabais pourront encore être négociés. Il faut savoir que de l'amiante doit être enlevée dans les sanitaires, ce qui a un coût. Les vieilles conduites dans les murs des sanitaires doivent être changée. Un comparatif avec la situation personnelle de M. Martin n'est pas possible. Chaque poste a fait l'objet d'un cahier des charges par un ingénieur et mis au marché public.

A Mme Python, il est indiqué qu'à ce jour, il n'y a pas d'autre projet défini. CHF 260'000.— ont déjà dépensés en frais d'honoraires, d'architectes, sans qu'aucun travaux ne soit réalisé. Le toit est assuré encore pour 5 ans par Eternit. Le projet actuel répond aux besoins des 5-10 prochaines années et, en fonction du développement de notre village et des besoins futurs, nous pourrons remettre l'ouvrage sur le métier.

M. Nicolas Favre reconnaît qu'on ne peut amortir un tel investissement avec une économie de 10'000 lt de mazout, mais dans toute rénovation, surtout dans les bâtiments publics, on devrait tenir compte des consommations de mazout pour éviter de produire du CO<sub>2</sub>. Il s'agit de faire quelque chose à tout niveau.

M. Bouverat ne pense pas que le sol actuel de la halle de gymnastique corresponde aux normes de santé. Ce sol est très dur et posé directement sur du béton. Il demande si le Conseil communal envisage une réfection du sol de la halle.

M. Schafer fait remarquer que, si le sol ne correspondrait plus, les élèves ne pourraient plus faire de leçons de gymnastique. A moyen terme, il n'est pas prévu de réfection de ce revêtement.

M. Genilloud relève que le sol a été posé il y a 17 ans. Il demande quelle est la durée d'un tel sol. Une réponse sera transmise ultérieurement.

La parole est transmise à M. Favre pour le rapport du Conseil général.

### **Rapport de la commission financière**

M. le Président transmet la parole à M. Nicolas Favre pour le rapport de la commission financière.

« En préambule, nous souhaitons préciser que cette demande n'est plus comparable au projet initial et qu'il est important de l'évaluer indépendamment du coût initialement voté le 29 mai 2013 qui se montait à 2,5 millions de francs.

Au vu des arguments du Conseil Communal et des explications qui nous ont été fournis, nous estimons que cette solution représente une alternative financièrement intéressante en comparaison avec une rénovation complète de la halle.

De plus, elle permet de ne pas aggraver notre niveau d'endettement à court terme et de pouvoir ainsi mieux évaluer les besoins futurs lorsqu'ils pourront être définis avec plus de précision notamment lors de l'entrée en vigueur de notre nouveau plan d'aménagement local.

Cependant, il existe un risque, certes mesuré, de devoir intervenir à moyen terme au niveau de la toiture, ce qui représenterait une demande d'investissement supplémentaire de 1 million de francs.

En conclusion, la commission financière vous recommande d'accepter l'assainissement de la halle de sport actuelle et d'approuver l'adaptation du crédit à 1,4 million de francs financé par un emprunt bancaire.

Avry, le 14 décembre 2016

La commission financière

Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Pauline de Chambrier, Chantal Hayoz, André von der Weid, Philippe Cerf »

### **Vote**

La parole n'étant plus demandée, le crédit d'investissement de CHF 1'400'000.- pour l'assainissement de la halle de sport existante est soumis au vote et accepté par :

15 oui

6 non

7 abstentions

**c. Crédit d'investissement concernant le pont de la Sonnaz**

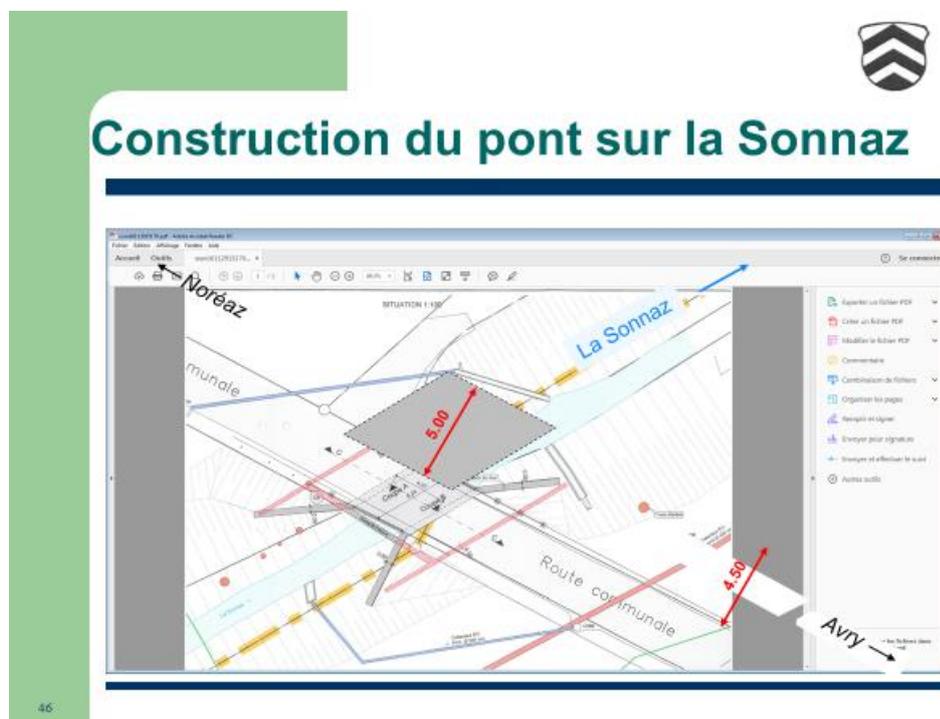
La parole est transmise à M. Charles Page, Conseiller communal qui précise qu'il s'agit de la démolition et de la reconstruction complète du pont.

M. Page commente la photo de la limite d'Avry et Noréaz par la Sonnaz et son pont :

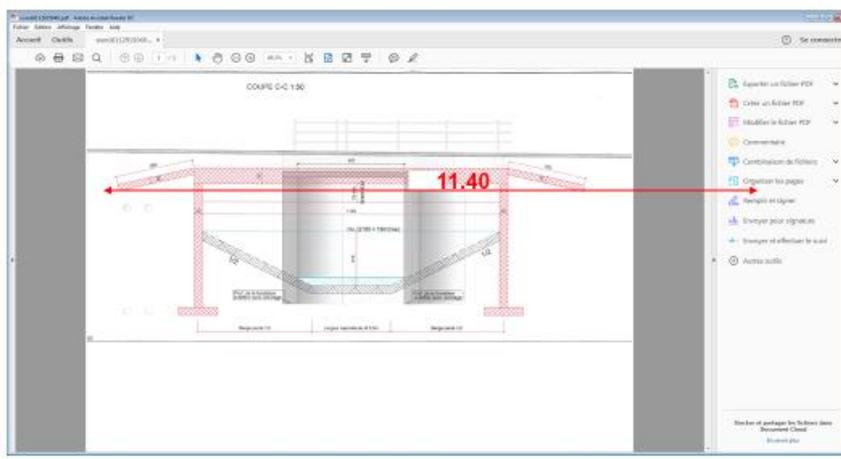


M. Page rappelle que le 4 décembre 2008, l'assemblée communale a voté un crédit de CHF 82'000.— pour la réfection du pont de la Sonnaz. En 2014, le mandat a été donné à un ingénieur civil indépendant afin de réaliser une expertise de l'ouvrage. Le rapport d'expertise conclut au remplacement de l'ouvrage.

Les plans suivants sont commentés :



## Agrandissement du pont permettant toute liberté pour la mise aux normes de la revitalisation de la Sonnaz



47

En 2016, des contacts avec les représentants de la commune de Noréaz ont permis de relancer ce projet qui avait été interrompu essentiellement en raison de la recherche de synergies avec la revitalisation de la plaine de Seedorf.

Le coût global des travaux est estimé à CHF 340'000.- TTC. Le montant à prendre en charge par la commune d'Avry, soit le 50% du montant global représente CHF 170'000.-. L'autre 50% sera pris en charge par la commune de Noréaz.

Les détails financiers se présentent comme suit :

## Crédit d'investissement complémentaire pour la reconstruction du pont sur la Sonnaz



Coût global du projet (pour les communes de Noréaz et Avry)	340'000.00
Montant complémentaire à investir pour Avry	100'000.00
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 1%)	1'700.00
Amortissement annuel sur le montant investi (taux 4% selon RELCo)	6'800.00
Frais annuels à partir de 2018	8'500.00

**Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter le crédit d'investissement complémentaire de CHF 100'000.00, financé par un emprunt bancaire.**

50

La parole est ensuite transmise au Conseil général.

A Mme de Chambrier, il est indiqué que la commune de Noréaz va voter ce soir également ce crédit.

A M. Sapin, il est répondu que si Noréaz refuse, l'analyse de la réfection du pont sera poursuivie.

A M. André von der Weid, il est indiqué que le pont est prévu pour les véhicules jusqu'à 40 tonnes, comme actuellement. M. von der Weid relève qu'en Suisse, le point maximal est de 44 tonnes voire 48. Une limitation est effectivement prévue avec les restrictions qui sont en place avec les zones 30 km/h.

### **Rapport de la commission financière**

M. le Président transmet la parole à M. André von der Weid pour le rapport de la commission financière.

« Ces travaux doivent être réalisés pour des raisons de sécurité. Les surcoûts par rapport au crédit initial sont justifiés en raison des modifications des conditions de réalisation.

La Commission financière vous recommande d'approuver le crédit complémentaire demandé de 100'000 francs qui sera financé par un emprunt bancaire pour la totalité de l'investissement de 170'000 francs.

Avry, le 14 décembre 2016

La commission financière

Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Pauline de Chambrier, Chantal Hayoz, André von der Weid, Philippe Cerf »

### **Vote**

La parole n'étant plus demandée, le crédit d'investissement complémentaire de CHF 100'000.- pour la reconstruction du pont de la Sonnaz est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

### **d. Rapport final de la commission financière sur le budget 2017**

M. le Président transmet à nouveau la parole à M. André von der Weid pour le rapport final de la commission financière.

« Nous nous référons à notre préavis favorable mentionné au point 5.a. du tractanda.

La Commission financière vous recommande d'approuver le budget de fonctionnement et d'investissement 2017 en tenant compte des décisions prises par le Conseil Général aux points 4 et 5.

Avry, le 14 décembre 2016

La commission financière

Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Pauline de Chambrier, Chantal Hayoz, André von der Weid, Philippe Cerf »

### **Vote**

La parole n'étant plus demande, le budget de fonctionnement et des investissements 2017 est soumis au vote et accepté par

24 oui

3 non

1 abstentions

## **6. Nomination d'un membre à la commission des naturalisations**

Monsieur Cédric Baechler, membre de la commission des naturalisations, a quitté notre commune en date du 20 octobre 2016. Les membres de la commission de naturalisation étant nommés par le Conseil général, les Conseillers généraux doivent élire une nouvelle personne.

M. Baechler avait été proposé par l'Alliance Centre Droit. Il incombe dès lors en priorité à ce groupe de nous proposer un candidat à l'élection. M. René Mettraux, responsable du groupe, a été informé de cette situation et c'est M. Bernard Roussel, membre de la commission d'information, qui est proposé.

M. René Mettraux présente M. Roussel. « M. Bernard Roussel est âgé de 69 ans, marié, deux grands enfants, indépendant, toujours actif dans l'industrie des matières plastiques.

Il est arrivé en Suisse en juillet 2000 à la Route de la Côte 8, ceci par la demande de la société américaine Nova Chemicals qui l'emploie. Celle-ci, en 2004, se réorganise. Il décide alors de se mettre à son compte.

En janvier 2011, il devient propriétaire de sa maison à la Route de la Côte 8.

Avec son épouse Mireille, ils obtiennent la naturalisation suisse le 23 septembre 2014. Il a donc pratiqué personnellement tout le processus d'une demande de naturalisation.

Il a toujours développé des contacts avec la population migrante. Dans le cadre de la Croix-Rouge fribourgeoise, il a donné des cours de français. Aujourd'hui, il est le trésorier du Club pour l'Unesco Fribourg qui a pour missions de faire rayonner les valeurs prônées par l'Unesco, entre autres, favoriser le dialogue interculturel et la compréhension mutuelle entre les différentes communautés établies dans l'agglomération fribourgeoise.

Bernard parle couramment plusieurs langues : français, allemand, anglais, italien et espagnol.

Il est actuellement membre de la commission d'information de la commune.

Je vous remercie pour votre attention.

René Mettraux »

Aucun autre candidat n'étant présenté, la nomination de M. Bernard Roussel à la commission des naturalisations est soumise au vote et acceptée par

27 oui

1 abstentions

## **7. Divers**

M. Moret indique que le Conseil communal n'a pas de divers mais une information: la commune de Noréaz a accepté à l'unanimité le crédit pour le pont de la Sonnaz.

M. Sapin demande si, dans le cadre de la zone 30 km de l'Impasse des Agges, les immeubles no 14 et 16 perdent la priorité par rapport à celle-ci. Il a remarqué qu'aucun marquage au sol n'a été effectué à cet endroit.

Mme Dévaud informe qu'en effet, la sortie de ces immeubles est sur un fonds privé, et c'est le rang de pavés ou la bordure au sol qui signale le cédez le passage.

M. Genilloud s'interroge sur la question d'un éventuel revêtement phono-absorbant sur la route cantonale.

M. Page informe qu'il y a du retard dans les travaux prévus normalement en 2016. Ils auront lieu en 2017. Le tronçon concerné commence à l'Impasse du Bois jusqu'au bas de la Route des Fontanettes. Les autres tronçons seront assainis dans le cadre des travaux Valtraloc projetés.

M. Sapin rappelle qu'il est important d'enlever le gendarme couché. M. Page lui répond que cela sera le cas.

M. Vonlanthen signale que le trottoir bordant le secteur de Rosé jusqu'à l'édilité est en piteux état. M. Schafer répond qu'il va analyser la situation en vue de réfections.

M. Genilloud demande s'il va y avoir un cheminement piétonnier qui relierait la route des Fontanettes et le centre médical. Mme Dévaud informe que dans la future zone à bâtir il est prévu un chemin. Pour l'état actuel, il s'agit de zones agricoles et ce sont les règlements en vigueur dans celles-ci qui sont à appliquer. Des solutions doivent être trouvées avec les propriétaires et exploitants.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance à 22h05 en remerciant chacun pour sa participation, ainsi que Mme Maillard pour son travail. M. Cerf adresse ses vœux pour les fêtes de fin d'année ainsi que pour la nouvelle année 2017 qui s'approche. Toutes les personnes présentes sont invitées à partager le verre de l'amitié.

#### **Au nom du Conseil général**

Le Président :  
Philippe Cerf

La Secrétaire :  
Nicole Maillard